



AVIS PUBLIC
ALIÉNATION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Boisbriand a aliéné l'immeuble suivant d'une valeur supérieure à 10 000 \$ autrement que par enchère ou soumission publique, à savoir :

Date : Le 21 janvier 2025
Type de transaction : Vente
Acquéreur : Diane Jean et Claude Petit
Immeuble visé : 2 504 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
Considération : 21 600 \$

Boisbriand, ce 29 janvier 2025.

La greffière,
ME ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.13